

CODE DE BON VOISINAGE



En tant qu'**Apiculteur sympa**, je m'engage à :

- Informer mes voisins du rôle essentiel joué par mes abeilles au niveau de l'environnement (apport pour leurs fruitiers...);
- Ecouter les demandes de mes voisins et chercher des solutions à mettre en place pour résoudre les problèmes qui pourraient survenir ;
- Accepter et comprendre les craintes de mes voisins (risques de piqûres...), leur apporter les conseils utiles pour réagir efficacement ;
- Disposer mes colonies de telle sorte que les lignes de vol des abeilles à la sortie des ruches (< 2 m de haut) ne passent pas sur le terrain de mes voisins afin de préserver la jouissance de leur espace ;
- Limiter le nombre de colonies pour éviter un surbutinage dans l'environnement direct des ruches ;
- Eviter des manipulations qui peuvent générer des comportements agressifs ou trop d'effervescence (pillage...) dans le rucher ;
- Placer une source d'eau (abreuvoir) attractive dans l'environnement proche du rucher pour éviter que les abeilles ne partent vers d'autres sources (piscines...)
- Mettre en œuvre des techniques qui limitent l'essaimage ;
- Tout mettre en œuvre pour récolter rapidement les essaims présents dans l'environnement immédiat de mon rucher ;
- En cas de demande que je ne peux satisfaire, chercher des solutions pour que la récolte d'essaims éloignés soit faite par un apiculteur ou par une personne respectant les abeilles ;
- Faire découvrir le travail de l'apiculteur et les produits récoltés dans le rucher ;
- Donner les conseils utiles aux voisins pour qu'ils puissent améliorer leur jardin afin d'en faire des jardins « abeilles admises ».